



AIDES NATIONALES DÉJÀ EXISTANTES

AIDES

Pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) électriques ou hydrogène jusqu'à 3,5 t.

Bonus écologique :

7 000€ pour l'achat, la LOA ou la LLD d'un véhicule utilitaire neuf émettant moins de 20g/km de CO2.

Rétrofit vers l'électrique :

prime de 5 000 € pour le changement de motorisation d'un véhicule thermique vers l'électrique

Prime à la conversion :

de 5 000€ à 9 000€ pour le remplacement d'un véhicule polluant par un véhicule neuf ou occasion émettant moins de 50g/km de CO2).

Barèmes applicables à partir du 26/07/2021

Plus d'informations :

service-public.fr (rubrique Transports > Mesures antipollution)

BON A SAVOIR

Vous pouvez bénéficier d'une surprime de l'Etat dans la limite de 1 000€ si votre entreprise est implantée dans la ZFE.

Si vous êtes éligible à la surprime, vous en serez informé lors de votre demande de prime à la conversion sur le site :

primealaconversion.gouv.fr

OÙ S'APPROVISIONNER EN GPL, GNV, ÉLECTRIQUE ET HYDROGÈNE ?

• Actuellement :

10 stations GPL,
3 stations GNV, 87 points de recharge électrique, 1 station hydrogène

• En 2022 :

188 points de recharge électrique (et 340 fin 2023) 5 stations GNV et 2 stations Hydrogène ZEV

• **La Métropole** est engagée sur la reconversion de stations existantes et le développement de nouvelles stations pour un maillage au plus près de vos besoins d'avitaillement.

La carte des bornes de recharge et des stations GNV :

map.alizecharge.com/grenoble

gaz-mobilite.fr/stations-gnv-france/

BON A SAVOIR

La recharge d'un véhicule électrique nécessite de disposer d'une borne de recharge en entreprise ou à domicile. Les bornes publiques ont un rôle de complément en cas de besoin.

Possibilité de bénéficier d'une aide pour l'installation d'une borne de recharge électrique dans le cadre du programme Advenir.

+ d'infos sur : <https://advenir.mobi/>

EN PRATIQUE

• **L'accompagnement personnalisé et gratuit :** En un clic via le formulaire en ligne services.demarches.lametro.fr/mobilite/

• Les aides financières :

1 - **AVANT** l'achat du véhicule contactez nos services pour valider votre projet : [04 80 70 12 57 / commerce.artisanat@lametro.fr](mailto:commerce.artisanat@lametro.fr)

2- Envoi du dossier de demande de subvention sur devis pour validation : Téléchargeable sur lametro.fr/aideachat

3- Achat de votre véhicule et envoi des pièces justificatives pour demande de paiement de votre subvention avant le 29/05/2025

• **Toutes vos questions et sur la Zone à Faibles Émissions et les aides :** Consultez notre assistant virtuel en ligne sur lametro.fr/zfe



Financé par



Mise à jour février 2022



*EN REMPLACEMENT D'UN VUL NC, CQA5, 4 OU 3 (sauf cas d'adaptation de moteur).



VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (VUL)

- Électrique
- GNV
- GPL
- Hydrogène
- Adaptation de moteur au GNV, GPL ou à l'électrique (Rétrofit)



VÉLO CARGO OU REMORQUE À VÉLO

- Standard
- À assistance électrique



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN UTILITAIRE ? LA MÉTROPOLE ET L'ADEME VOUS AIDENT À L'ADAPTER OU LE REMPLACER PAR UN VÉHICULE MOINS POLLUANT



Pour améliorer la qualité de l'air dans la métropole, une « Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE) » est en vigueur sur 27 communes depuis février 2020 pour les utilitaires et poids lourds, que vous soyez un professionnel ou un particulier.
L'accès à cette zone géographique est réservé aux véhicules les moins polluants, sur la base de leur vignette Crit'Air.

Pour vous adapter, vous pouvez bénéficier d'aides locales et/ou nationales. Vous avez besoin de faire le point ou d'être accompagné dans vos choix ? Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et personnalisé.

1 FAIRE LE POINT SUR VOS BESOINS

La Métropole et l'ADEME proposent aux particuliers propriétaires de véhicules utilitaires légers (VUL) résidant dans la métropole grenobloise de bénéficier gratuitement d'une prestation de conseil individualisé d'une valeur de 1 000 € :

Cette prestation inclut :

Un Rdv : pour faire le point sur l'usage de votre véhicule

Des propositions :

- Solutions de mobilité adaptées à vos besoins
- Nouveaux types de véhicules à faibles émissions.
- Aides publiques existantes
- Simulation personnalisée de rentabilité

2 BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être aidé pour remplacer votre véhicule utilitaire par un véhicule à faibles émissions destiné au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise) en :

- Achat neuf ou occasion,
- Location Longue Durée (LLD),
- Location avec Option d'Achat (LOA).



QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Particuliers dont la résidence principale est située dans l'une des 49 communes de la Métropole.
- Obtenez une aide de la Métropole et de ses partenaires jusqu'à 40 % du coût HT selon le type de véhicule.
- Mise à la casse d'un VUL non classé, Crit'Air 5, 4 ou 3 ou changement de motorisation d'un véhicule existant.
- 1 véhicule par personne.
- Cumulable avec les aides de l'État. (bonus écologique et prime à la conversion).
- Pour la location : versement de l'aide dès le premier versement de l'échéancier avec un minimum obligatoire de 24 mois de location.

Le dispositif est valable jusqu'au 29/05/2025, date de dépôt de demande de paiement faisant foi. Il est susceptible d'être révisé afin de s'adapter à l'évolution de l'offre des véhicules à faibles émissions, et aux autres aides existantes... Les aides de la Métropole sont cumulables avec les aides d'État. Aide accordée dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible.

QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS PAR L'AIDE ?

Véhicule Utilitaire Léger (VUL) en motorisation

- Électrique,
- Gaz Naturel pour Véhicules (GNV),
- Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL),
- Hydrogène.

VUL adapté au GPL ou au GNV ou à l'électricité (changement de motorisation). Vélo cargo, triporteurs et remorques-vélo. avec ou sans assistance électrique.



BON A SAVOIR

Avec un véhicule à faibles émissions, faites des économies !

Outre le fait qu'il soit vertueux pour l'environnement et pour la qualité de l'air, un véhicule à faibles émissions peut vous permettre de réaliser des économies, le coût de l'entretien et de l'énergie étant moins important qu'un véhicule à énergie fossile.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Les aides sont attribuées en fonction du calcul suivant : **votre revenu fiscal de référence à l'année N-1 divisé par le nombre de parts du foyer fiscal et selon 3 tranches :**

- 1 Revenu fiscal de référence par part fiscale inférieur à 6 300 €
- 2 Revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
- 3 Revenu fiscal de référence par part supérieur à 13 489 €

VOUS METTEZ À LA CASSE UN VUL NON CLASSÉ, CRIT'AIR 5, 4 OU 3

CATÉGORIE DE VÉHICULE	BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE	VOUS METTEZ À LA CASSE UN VUL NON CLASSÉ, CRIT'AIR 5, 4 OU 3				VOUS CHANGEZ SA MOTORISATION		
		VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE	ADAPTATION GNV	ADAPTATION GPL	ADAPTATION ÉLECTRIQUE
Petit utilitaire ≤2,5t	1	6 800 €	6 800 €	3 600 €	6 000 €	4 800 €	3 600 €	12 000 €
	2	5 000 €	5 000 €	3 000 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €	10 000 €
	3	3 250 €	3 250 €	1 500 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €	6 000 €
Grand utilitaire >2,5t et ≤ 3,5t	1	12 500 €	12 500 €	7 200 €	Véhicule à venir en 2022	4 800 €	3 600 €	12 000 €
	2	8 500 €	8 500 €	6 000 €		4 000 €	3 000 €	10 000 €
	3	5 500 €	5 500 €	3 000 €		2 000 €	1 500 €	6 000 €
Vélo cargo/ triporteur/ remorque avec ou sans assistance électrique	1			3 000 €				
	2			2 500 €				
	3			1 250 €				

Montants d'aide dans la limite de 40% du coût HT du véhicule et dans la limite des aides disponibles

